

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteur : Bernard LAURANS

Commission « Formation, emploi et éducation »

Rapporteur : Jean LE TRAON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Bretagne Très Haut Débit, un déploiement maintenu et des entreprises mobilisées »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Bretagne est engagée depuis 2012 dans les transitions numériques, notamment via un programme de déploiement du très haut débit (BTHD) confié à Mégalis ; ce déploiement complète l'initiative privée où le déploiement se fait sans subvention, par des opérateurs privés sur 10% du territoire et pour 40% de la population.

Le bordereau présente l'état d'avancement de Bretagne très haut débit (BTHD), avec :

- Un rappel des travaux réalisés lors de la phase 1, qui ont permis de raccorder 71 550 locaux soit la totalité de la tranche 1 et 8 300 de la tranche 2 avec une cible initiale à 170 000, sur un objectif total d'environ 1,3 million de locaux à raccorder ;
- L'avancement de la réalisation des deux dernières phases du programme BTHD qui a été confiée à un nouveau consortium Axione – Bouygues Energies Services qui s'est engagé à livrer l'ensemble des prises de fibre optique des phases 2 et 3 du projet Bretagne très haut débit à l'horizon 2026 pour un montant de 945 M€ ;
- L'impact de la crise sanitaire sur les différents programmes et phases de déploiement, ainsi que les mesures prises pour résorber le retard de la tranche 2 ;
- Le point sur le financement du projet.

En complément de BTHD, des déploiements accélérés sont prévus sur des sites stratégiques :

- Déployer un réseau ultra haut débit (RUHD) pour l'enseignement supérieur et la recherche : 2020 a été consacrée à la mise en œuvre des partenariats public-public, avec RENATER et la communauté ESR à travers le GIP Numérique de Bretagne ;
- Proposer un débit confortable aux lycées : 101 lycées publics ont souscrit à une offre de « débit confortable » (20 à 160 Mb/s).

Le déploiement de la fibre est un projet majeur pour la reprise de l'économie et l'emploi en Bretagne, avec :

- Des créations d'emplois : plus de 1 000 emplois seront mobilisés, dont 250 créations de poste (dont 60 emplois pour des publics en insertion professionnelle), directement au sein du consortium Axione – Bouygues Energies Services ou parmi les sous-traitants identifiés (dont des entreprises locales) ;
- Une qualification des emplois par des formations ciblées proposées par la Région : en partenariat avec la DIRECCTE Bretagne, Pôle emploi, les organisations professionnelles, les financeurs de la formation Constructys, la Région a signé une feuille de route pour l'emploi et la formation dans le déploiement de la fibre optique en Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteur : Bernard LAURANS

Le CESER rappelle la dimension stratégique de l'accès à tou.te.s et dans des bonnes conditions aux usages numériques, ce qui passe notamment par le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Le CESER, qui s'exprime régulièrement sur ces points d'étapes annuels, rappelle ici ses précédents avis, qui lui semblent toujours d'actualité.

D'un point de vue global, la crise sanitaire va engendrer des retards sur les travaux de raccordement et avoir des conséquences sur le calendrier du déploiement ; pour autant, le Conseil régional maintient l'objectif du raccordement pour tous fin 2026, début 2027.

2.1. Territoire couvert par les opérateurs privés Orange et SFR

En ce qui concerne les zones denses, dites zones AMII qui représentent 10% du territoire et 40% des usagers, la nouvelle répartition issue des accords de 2018 prévoit de confier à Orange 85% des locaux, soit un peu plus de 600 000 prises et à SFR 15% des locaux, soit un peu plus de 90 000 prises (chiffres cibles à fin 2022 et hors ville de Rennes). Le CESER note qu'à date, Orange a mis en œuvre 65% de son programme et SFR 71% et prend acte qu'à ce jour, l'échéance de fin 2022 est annoncée. Il regrette ce glissement de calendrier et sera attentif à la bonne exécution des travaux par les 2 opérateurs. En complément, le CESER s'interroge sur la commercialisation de la fibre en zone AMII, est-elle aussi satisfaisante qu'en zone BTHD ?

2.2. Territoire couvert par l'initiative publique « BTHD »

Dans ses derniers avis, le CESER a mis l'accent sur le déroulement des travaux de la tranche 2 de la phase 1 qui concerne 170 000 prises et dont l'objectif initial était une mise à disposition de la fibre pour la fin de l'année 2020 ; ainsi, à ce jour, seuls 8 300 des 170 000 locaux sont raccordables, soit 5%. Le CESER ne peut que regretter l'important retard pris, et ce d'autant plus que le très bon taux de commercialisation des locaux raccordables (44% sur les territoires concernés et jusqu'à 60% dans certaines communes) témoigne d'une attente forte des usagers. Les difficultés rencontrées actuellement sont antérieures à la crise sanitaire, même si cette dernière pénalise encore davantage la réalisation des études et des travaux.

Le CESER note avec satisfaction les mesures prises par Mégalis, à la fois par la passation d'avenants pour garantir la continuité des marchés, par le lancement dès mi-2020 de nouveaux marchés pour pallier aux insuffisances d'entreprises et en particulier de Sogétrel ainsi que par un dispositif d'accompagnement de l'ensemble des entreprises de travaux pour améliorer l'intégration des raccordements réalisés dans le système d'information de l'exploitant. L'échéance pour la fin des travaux de la phase 1 est dorénavant fixée à la fin de l'année 2021 et le CESER suivra avec attention le respect de ce calendrier.

En ce qui concerne le lancement des études et des travaux de la phase 2 (qui fait l'objet d'un marché unique de conception réalisation avec Axione – Bouygues Energies Services pour un montant de 945 M€), la crise sanitaire a pesé sur le déroulement des études et le lancement des travaux et a engendré un retard de l'ordre de 3 mois. Le CESER note que les mesures prises, notamment en matière d'emplois et de formation des techniciens doit permettre de limiter les effets de la crise et de maintenir un objectif de raccordement de l'ensemble des locaux fin 2026 – début 2027.

Par ailleurs, une étude menée sur des territoires de la phase 3 dont la couverture actuelle n'est pas d'un débit suffisant a permis d'identifier 150 opérations de montée en débit ; le CESER a émis un avis positif sur cette opération et note avec intérêt que les travaux sont en cours avec l'installation de 23 armoires.

Pour le CESER, compte tenu des spécificités du programme BTHD, dans son déploiement comme dans son financement, il semble essentiel que les élus intercommunaux et notamment celles et ceux qui ont été dernièrement élu.e.s, disposent d'une vision d'ensemble de ce projet majeur pour la Bretagne. Le CESER suggère plus largement que la conférence numérique régionale se réunisse, afin de disposer notamment d'un point d'étape sur ce déploiement.

Enfin, en matière de financement du programme BTHD, son coût initial était fixé à 2 milliards € ; avec la négociation du nouveau marché des phases 2 et 3 d'une part, et la renégociation de la DSP avec THD Bretagne d'autre part, le coût global est passé à 1,6 milliard € ; le CESER se félicite de cette évolution positive pour le coût de ce projet collectif.

Concernant les financements régionaux apportés dans le cadre de BTHD, le CESER, comme il l'avait déjà fait dans son avis concernant la DM2, s'interroge sur la baisse des crédits alloués au programme 103 pour 2020, 16 M€ sur 18 M€ initialement prévus, soit près de 90%. Cette baisse n'aura-t-elle pas des conséquences sur le financement du programme ?

La part qui revient aux collectivités territoriales est directement liée aux financements Etat et FEDER. Le CESER a pris note de l'engagement de l'Etat à hauteur de 90 M€ pour la réalisation de la phase 2 (décision prise avant plan de relance). Le plan de relance prévoit une enveloppe de 240 M€ au niveau national et l'enjeu pour la Bretagne est de disposer d'une dotation globale de 210 M€, comprenant les 90 M€ de la phase 2, les 90 M€ attendus pour la phase 3. Pour ce qui relève du FEDER, la Région va solliciter une mobilisation de crédits de 70 M€. Le CESER salue l'engagement de l'ensemble des acteurs régionaux et souhaite que l'Etat soutienne le projet à hauteur des 210 M€ souhaités par la Région et que le projet soit retenu dans futur Programme Opérationnel régional FEDER-FSE (2021-2027).

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Le déroulement des travaux de la tranche 2 et l'opération de montée en débit ;
- La progression des travaux de la phase 2 ;
- Les financements Etat et FEDER.

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteur : Jean LE TRAON

2.3. En complément de Bretagne Très Haut Débit, des déploiements accélérés sur des sites stratégiques

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, le transfert de la gestion anciennement confiée à Mégalis Bretagne vers le GIP Numérique de Bretagne n'appelle pas de remarque particulière. Le CESER insiste cependant pour accélérer l'ouverture de cette infrastructure « ultra haut débit » à d'autres communautés, et notamment l'enseignement secondaire (voire au-delà : activités artistiques et culturelles, jeux vidéo, audiovisuel, sport...).

Pour les lycées, le CESER regrette qu'un calendrier spécifique du déploiement de la fibre à destination des lycées ne soit pas donné. Il rappelle par ailleurs, conformément à son avis de juin 2019, que l'infrastructure interne des établissements doit également être examinée et probablement mise à niveau dans de nombreux cas (disponibilité du câblage et/ou du wifi). Le CESER regrette qu'il n'y ait rien sur le niveau de déploiement dans les collèges alors

que ce déploiement relève des compétences de Mégalis qui compte parmi ses membres les Départements. Il considère comme indispensable que les collègues soient raccordés au très haut débit dans les plus brefs délais.

2.4. Le déploiement de la fibre : un projet majeur pour la reprise de l'économie et l'emploi en Bretagne

Parmi les 1 000 emplois mobilisés, 250 créations de postes seront effectives au sein du consortium Axione – Bouygues Energies Services. Pour les autres postes, le CESER souhaite s'assurer d'une part qu'il s'agit d'emplois durables et d'autre part que les sous-traitants mentionnés concernent essentiellement des entreprises du territoire.

Le CESER se félicite que la feuille de route signée pour l'emploi et la formation dans le déploiement de la fibre optique en Bretagne intègre des clauses d'insertion permettant à des personnes éloignées de l'emploi d'intégrer ces formations et d'accéder à l'emploi, même si les taux de réalisation laissent entrevoir des marges de progrès (l'objectif est de former 200 demandeurs et demandeuses d'emploi par an aux différents métiers des télécommunications).

Le CESER constate avec regret que la crise sanitaire a provoqué un fort ralentissement des formations et des recrutements.

Enfin, il émet le vœu que la féminisation des noms de métiers autour de BTHD se traduise également par la féminisation des emplois.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution de l'emploi dans la filière.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Bretagne Très Haut Débit, un déploiement maintenu et des entreprises mobilisées

Nombre de votants : 94

Ont voté pour l'avis du CESER : 94

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

	<h2>Intervention de Cécile MARTIN</h2> <p>Personnalité qualifiée</p>
--	--

Ce point d'étape sur la réalisation de « Bretagne Très Haut Débit » se révèle particulièrement instructif. L'échéance de 2026 est confirmée plusieurs fois dans le document avec toutefois je cite « une couverture intégrale du territoire breton en fibre optique au plus tard fin 2026/début 2027 ».

Nous en déduisons que l'achèvement pourra aussi avoir lieu en 2027.

Nous lisons cependant dans les orientations budgétaires de la Région que les fonds de l'Union européenne devraient permettre de contribuer fortement à l'accélération de la réalisation du plan Bretagne Très Haut Débit.

Dès lors, nous nous demandons si une nouvelle accélération du calendrier pourrait être envisagée ?

Nous apprenons aussi que le coût, initialement de 2 milliards, passe à 1,6 milliard d'euros grâce notamment à la renégociation de la délégation de service public et à la commercialisation des premières lignes. La contribution des acteurs publics sera ainsi réduite de 490 millions €. Sans doute peut-on y voir un exemple de l'efficacité conjuguée, chacun dans son rôle, des acteurs publics et privés, en l'occurrence les entreprises mises en situation de concurrence.

Enfin, lors d'une réunion avec l'organisation représentative des opérateurs téléphoniques, nos représentants ont entendu, dans une autre enceinte, que la Bretagne était plutôt en retard comparée à d'autres régions. Il serait intéressant de savoir si cela est vrai. Il nous semble opportun de prévoir, dans le document qui sera produit en 2021, une comparaison du déploiement dans la fibre dans les différentes régions françaises.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Olivier CAPY Comité régional CGT de Bretagne

La CGT salue le travail du Conseil Régional afin d'assurer ce développement numérique inclusif et source de cohésion sociale et territoriale, d'autant que la crise sanitaire a mis en lumière la pertinence du projet breton.

Les opérateurs privés privilégiant par définition le profit, en l'espèce le déploiement de leur réseau en fibre optique FTTH sur seulement 10 % du territoire, l'initiative publique amorcée dès 2012 répond à l'intérêt général en s'appuyant sur le principe de solidarité. La mise en œuvre du plan par le syndicat mixte « Mégalis Bretagne » présente aussi l'avantage de nous rendre propriétaire de ce réseau.

Certes le confinement lié à la pandémie de la Covid-19 et les mesures de prévention à l'exposition du risque en milieu professionnel ont ralenti les travaux mais sans regret, car la santé publique et la protection des travailleurs n'ont pas de prix. Par ailleurs, nous savons que les retards bien antérieurs à la crise sanitaire s'expliquent par les moyens insuffisants des entreprises.

La CGT félicite les efforts du Conseil Régional pour finaliser la phase 1, mais aussi pour accélérer la phase 2, bien que la cyber attaque ayant touché le groupe Bouygues Construction a ajouté un frein supplémentaire à notre affaire.

Nous ne manquerons pas de relever que la pertinence du projet BTHD s'exprime également dans l'approche globale de son financement, qui est le même pour chaque contribuable où qu'il/elle se situe, et semble-t-il dans sa bonne gestion puisqu'une réduction du coût initial a été obtenue ; il ne reste plus qu'à mobiliser dans les meilleurs conditions possibles les nouveaux leviers de financement européens et nationaux.

De même la CGT souscrit à la stratégie régionale de déploiement du réseau ultra haut débit pour l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que celle d'offre dite de débit confortable aux lycées.

Enfin, ce chantier s'avère un terrain fertile à la création d'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelle, grâce à la mobilisation de la Région, de tous les acteurs du service public de l'emploi sur le territoire, ainsi que de leurs partenaires.

A bien y réfléchir, cette situation nous rappelle l'erreur commise en privatisant le secteur des télécommunications. Un établissement public industriel et commercial obéissant à une stratégie économique d'intérêt national déclinée sur l'ensemble du territoire pouvait garantir l'efficacité de l'action publique, sa cohérence et permettre une politique prévisionnelle des emplois et des compétences.

La CGT apprécie l'engagement régional, elle insiste sur l'impératif d'éviter le recours à la sous-traitance et au détachement, et en lieu et place, de favoriser l'emploi durable et le dialogue social territorial.

Ce nouveau point d'étape est donc une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer comme les années précédentes son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunications.